

Leudelange, le

DEMANDE DE PRIME D'HEBERGEMENT pour personnes (m/f) demandeurs de protection internationale (DPI)

Le / la soussigné -e,

Nom, Prénom :

Demeurant à (domicile du propriétaire) :

Propriétaire du logement sis (adresse où sont logés les personnes (m/f) demandeurs de protection internationale, DPI) :

Déclare héberger dans l'immeuble spécifié ci-dessus les personnes (m/f) suivantes :

Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Date d'arrivée

Informations importantes

La prime d'hébergement ne peut être allouée qu'une seule fois par personne déclarée et par année calendrier et n'a aucune relation ni avec la durée du séjour dans votre ménage, ni avec l'identité de la personne (m/f) DPI. Exclusivement le nombre absolu de personnes (m/f) DPI hébergées est pris en compte pour le calcul de la prime.

Les primes obtenues par le biais de fausses déclarations, ou des informations non véridiques sont à restituer à l'administration communale sur simple demande de celle-ci.

Par sa signature le propriétaire donne son accord pour le traitement de ses données personnelles conformément à la loi RGPD du 1er août 2018.

(Signature du propriétaire)